

Pour diffusion immédiate

Le 31 août 2007

numéro 07-180

Le Yukon vient en aide aux victimes des inondations

WHITEHORSE – Le premier ministre, M. Dennis Fentie, a annoncé aujourd’hui son Programme d’aide aux victimes des inondations de 2007. Le programme servira à dédommager les propriétaires des demeures touchées par la crue des eaux des Lacs du Sud, du lac Laberge et de la rivière Liard au cours de l’été dernier.

« Les mesures d’atténuation des risques prises par le gouvernement du Yukon visaient à prévenir ou à réduire les dommages aux propriétés », a déclaré M. Fentie. « Le Programme d’aide aux victimes des inondations aidera maintenant les propriétaires à remettre leurs résidences en état, de façon à ce qu’elles soient sécuritaires et confortables. »

« Dans le cadre de ce programme, le gouvernement vérifiera également la qualité de l’eau dans l’optique de la santé publique », a ajouté le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Brad Cathers. « Nous voulons faire en sorte que les fosses septiques, les puits et les réservoirs d’eau sont sécuritaires tant pour les propriétaires des résidences que pour l’écosystème. »

Le Programme d’aide aux victimes des inondations de 2007 comporte deux volets, applicables selon l’usage habituel qu’on fait de la propriété visée. Ainsi, les propriétaires dont la résidence principale a subi des dommages auront droit à une subvention pour effectuer des réparations, tandis que les propriétaires de chalets auront droit à un prêt sans intérêt pouvant atteindre 35 000 \$.

« Nous savons qu’il est difficile de se procurer une assurance contre les inondations. Vu le nombre de résidences touchées, le Programme d’aide aux victimes des inondations permettra de venir en aide aux Yukonnais qui ont souffert de cette catastrophe naturelle », a indiqué le député des Lacs du Sud, M. Patrick Rouble.

Le Programme met des fonds à la disposition des propriétaires des résidences ayant subi des dommages en raison de la crue des eaux, que ce soit pour réparer les revêtements de sol ou les murs, ou pour réparer les dommages structureaux qui pourraient présenter un danger pour les occupants. Le programme s’appliquera aussi aux améliorations structurales visant à prévenir les dommages en cas d’inondations futures.

Au cours des mois à venir, le gouvernement se penchera sur les mesures qu’on pourrait prendre pour atténuer les risques dans les zones sinistrées, advenant d’autres inondations.

« J’encourage les propriétaires des résidences touchées à tenter de trouver des moyens pour protéger leur bien-fonds des inondations », a dit le ministre responsable de la Société d’habitation du Yukon, M. Jim Kenyon. « Les améliorations structurales visant à prévenir les dommages attribuables à l’eau sont admissibles en vertu du Programme. »

Le Programme d’aide aux victimes des inondations de 2007 est administré par la Société d’habitation du Yukon. Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du gouvernement du Yukon au www.gov.yk.ca ou encore, se rendre aux bureaux de la Société d’habitation du Yukon au 410, rue Jarvis, à Whitehorse.

- 30 -

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Doug Caldwell
Communications
Société d’habitation du Yukon
867-667-8065
doug.caldwell@gov.yk.ca